Image not found or type unknown

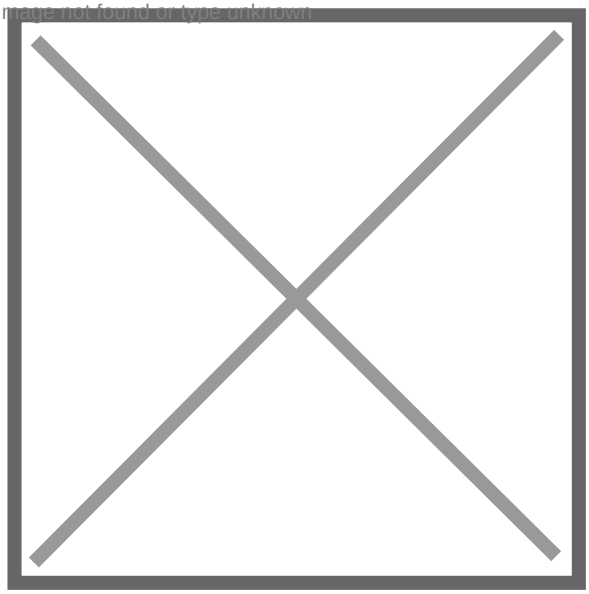

Conseil - Dégâts de moisissures suite à panne VMC de l'immeuble

Par **Luigi42**, le **08/12/2014** à **21:02**

Bonjour,

Nous vous contactons afin d'obtenir des conseils dans le cadre de la location de notre appartement. Nous louons notre appartement via une agence immobilière.

Nous sommes locataires depuis 4 ans d'un appartement qui a des problèmes d'humidités. Avant que nous l'habitions il y avait déjà des problèmes d'humidité puisqu'il y avait une tâche d'humidité (moisissure) dans l'un des coins de la chambre (cette tâche est notée sur l'état des lieux à notre entrée dans l'appartement). Durant les 4 dernières années cette tâche était toujours présente mais ne s'était pas agrandie.

Il y a environ 15 jours la tâche s'est très nettement agrandie (elle est passée de 3 ou 4 cm de diamètre à environ 20 cm de diamètre en très peu de temps : 2 jours à peine). Nous avons donc tout de suite contacté l'agence de location. Nous sommes au moins 3 appartements de l'immeuble à avoir le problème. L'agence de location (qui est aussi le syndic de l'immeuble) a détecté une panne totale de la VMC, responsable de ce dégat. Nous avons eu ce problème de VMC durant les 15 derniers jours et elle n'est toujours pas réparée. Depuis nous aérons énormément l'appartement et la tâche de moisissures ne s'agrandit pas ou très peu. Un expert mandaté par le syndic est passée vendredi dernier et a constaté un pont thermique. Il était également passé chez d'autres locataires pour le même problème.

Nous souhaitions connaître les responsabilités dans ce genre de cas : étant donné que la cause de ce problème est la panne de la VMC, nous n'estimons pas que nous sommes responsables (d'autant que la moisissure était déjà présente à notre arrivée dans l'appartement, ce qui suggère des problèmes d'humidité récurrents dans l'immeuble). Nous

avons fait une déclaration à notre assurance et sommes dans l'attente de leur réponse mais l'agence de location nous indique que nous avons très peu de chance d'être indemnisés.

Par avance merci pour votre aide !

Par **moisse**, le **09/12/2014** à **08:56**

Bonjour,
[citation] l'agence de location nous indique que nous avons très peu de chance d'être indemnisés.
[/citation]
Indemnisés pour quelle raison ?
Quel est votre préjudice ?
Un peu d'huile de coude, une éponge et un peu d'eau de Javel et c'est tout.

Par **luigi43**, le **09/12/2014** à **11:59**

Indemnisés car le plafond est complètement moisis sur une tâche de 20 cm de diamètre, complètement détrempé, et que si nous le nettoyons par nous-même nous allons avoir un rendu très moche et l'agence ne se fera pas prier pour garder notre caution qui équivaut à 3 mois de loyer !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés